



Syndicat du Traitement des Eaux
D'Ambérieu-en-Bugey et de Son Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 Juin 2023

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 20
Nombre de membres votants : 21
Date de la convocation : 07/06/2023

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Phillipe DEYGOUT - délégués titulaires
Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, M Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires
Ambroinay : Mme Delphine DANIOU-BLANC - déléguée titulaire et Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON - délégués titulaires
Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ - délégués titulaires
Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires
Saint-Denis-en-Bugey : Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires
Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD - déléguée titulaire
Torcieu : Mme Estelle BARBARIN - déléguée titulaire, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE - délégués titulaires

Excusés :

Ambérieu-en-Bugey : Christian DEBOISSIEUX pouvoir à M DEROUBAIX
Saint-Rambert-en-Bugey : Gilbert BOUCHON et Alexandre LARDAUD

Absents :

Abergement-de-Varey : Stéphan JUENET
Ambérieu-en-Bugey : Philippe DI PERNA
Château-Gaillard : Mme Laëtizia VIEIRA
Douvres : M. Nicolas BARRIER, Serge BAILLY et Guy BELLATON

Secrétaire de séance : Eric VINCONNEAU

10/Délibération organisant l'extension de la télétransmission des actes en matière de commande publique

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la circulaire de la préfecture de l'Ain en date du 10 décembre

Accusé de réception en préfecture
2023-101839-20230615-10-2023-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Considérant que le STEASA souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour notamment la commande publique,

Considérant que la collectivité adhère au Contrat groupe proposé par le Centre de gestion de l'Ain, la société DOCAPOSTE a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;
- **Autorise** le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **Donne son accord** pour que le Président signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture,
- **Désigne** Mme PONCELET Magali et Mme LARDAUD Myriam en qualité de responsables de la télétransmission.

Fait et délibéré le 13/06/2023

Le Président,

Thierry DEROUBAIX

Syndicat de Traitement des Eaux
d'Ambérieu et son Agglomération

STEASA

